

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2015-03

Collectivité : Commune de Les Pilles

L'an deux mille quinze, et le 10 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 mars, s'est réuni au lieu habituel des séances sous la Présidence de Monsieur André BALANDREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AMIC Séverine, BARLET Olivier, BERGER Laurence, BERNARD Yann, BOUDOU Angélique, CHAUDESAIGUES Julie, DELMARRE Marylène, LIOTAUD Jean-Louis, MARGIELA Rémy, PETIT Agnès.

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014, VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 **BUDGET COMMUNAL M14**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'arrêt de la gestion comptable de la commune pour l'année 2014. Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- d'APPROUVER le compte administratif 2014 à 10 voix POUR
- et le compte de gestion 2014 à 11 voix POUR

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 20 821,13€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 65291,15€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 26 914,29€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 59 463,22€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 33 000,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 80 735,42€

- d'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante à 11 VOIX POUR

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 80 735,42 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 44 018,95€

Extrait certifié conforme,

Fait à Les Pilles, le 10/03/2015

Le Maire, André BALANDREAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602387-20150311-2015-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2015

Publication : 11/03/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2015-04

Collectivité : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT LES PILLES

L'an deux mille quinze, et le 10 mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 mars, s'est réuni au lieu habituel des séances sous la Présidence de Monsieur André BALANDREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AMIC Séverine, BARLET Olivier, BERGER Laurence, BERNARD Yann, BOUDOU Angélique, CHAUDESAIGUES Julie, DELMARRE Marylène, LIOTAUD Jean-Louis, MARGIELA Rémy, PETIT Agnès.

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014, VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'arrêt de la gestion comptable du service eau et assainissement pour l'année 2014. Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- d'APPROUVER le compte administratif 2014 à 10 voix POUR
- et le compte de gestion 2014 à 11 voix POUR

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 431 434,61€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 26 278,97€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 376 091,81€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section d'exploitation de : 198 000,07€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 4350,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

- de constater les résultats de l'exercice 2014 de la manière suivante à 11 VOIX POUR

Ligne 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 55 342,80€

Ligne 002 : Excédent de résultat d'exploitation reporté (R002) : 224 279,04€

Extrait certifié conforme,

Fait à SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT LES PILLES, le 10/03/2015

Le Maire, André BALANDREAU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602387-20150311-2015-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2015

Publication : 11/03/2015

**Registre des Délibérations du 10 mars 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 mars 2015 à 18 h**

Présents : Séverine AMIC ; André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Yan BERNARD ; Angélique BOUDOU ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Rémy MARGIELA ; Agnès PETIT.

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

Madame Maurin Joëlle, trésorière de Nyons, insiste sur le fait que Stéphanie MARGIELA lui a présenté un budget impeccable et que la commune des Pilles se distingue par le sérieux de ses écritures et de la tenue de son budget.

Elle explique ensuite chapitre par chapitre les données des budgets, lesquels ont été distribués à tous les conseillers avant la séance pour étude et durant la séance pour suivi des débats.

Le maire s'absente pour les deux votes des comptes administratifs 2014 qui correspondent à sa gestion.

Sur le budget primitif 2015 de la commune :

Mme MAURIN Joëlle indique que le FNGIR est un reversement de la commune dans le cadre d'une péréquation entre les communes françaises. Il s'agit donc d'un reversement d'un montant fixe qui vient en déduction des aides de l'Etat versées, pour un montant de 13 339 €.

De même, un reversement à la CCVE (fonds péréquation ressources intercommunales) est prévu, pour un montant de 390 €.

Mme Maurin Joëlle souligne que la ligne 681 est un critère de bonne gestion, cette ligne n'étant pas obligatoire pour les petites communes : l'amortissement des matériels est prévu, qui permet leur renouvellement.

L'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002), indique Mme Maurin Joëlle, est en baisse de 65 291,15 € à 44 018,95 en raison des charges encore à réaliser de 33 000 € (travaux de la mairie).

Le déficit d'investissement reporté qui était de 20 821,13 € en 2014 est proposé pour 47 735,42 € en 2015, correspondant aux projets prévus. Olivier BARLET rappelle que la commune a été très économe en 2014, ce qui a permis d'aborder l'année 2015 avec davantage de possibilités financières et que 2015 sera marquée par des travaux importants, que l'on retrouve dans les immobilisations corporelles en cours du budget primitif qui comportent les travaux de la microcrèche, les travaux d'accès à la microcrèche ainsi que le local associatif.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt prévu au budget primitif (ligne 1641) ne sera sans doute pas réalisé : il correspond à la subvention de la CAF pour les travaux de la microcrèche mais qui passe en commission le 12 avril et ne peut donc pas encore être inscrite au budget.

Mme Maurin Joëlle demande à ce qu'une délibération rectificative soit opérée lorsque la subvention sera notifiée.

Mme Maurin Joëlle indique qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) peut être à mettre en place pour les travaux de la microcrèche prévus pour 56 000 € et vérifiera les textes pour savoir si c'est obligatoire dans le cas de notre commune. Une publicité doit alors être publiée dans un journal. La réunion de la commission d'appels d'offres n'aura pas à se réunir, le montant étant très en-dessous des offres. Pour une

Registre des Délibérations du 10 mars 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

commune de moins de 500 habitants, les procédures permettent de faire travailler les entreprises locales.

Sur le budget primitif 2015 eau et assainissement :

Olivier BARLET rappelle que l'importance des chiffres est bien sûr liée aux travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable.

Mme Maurin Joëlle rappelle que pour le Trésor public le seuil de recouvrement est de 30 €, et le seuil pour une saisie est de 300 €. Des locataires « oublient » de payer le rôle de l'eau après leur départ, ce qui représente de petites sommes mais qui finissent par s'accumuler (ligne 654).

La ligne 70128 prévue à 45 000 € correspond aux participations forfaitaires à l'assainissement collectif pour le raccordement des propriétés au réseau. Question est posée de savoir si un versement en plusieurs fois est possible. Maurin Joëlle indique que dans ce cas, il faut se présenter à la trésorerie avec un relevé d'identité bancaire et un justificatif de la difficulté à payer (par exemple une inscription au Pôle emploi).

Le maire lève la séance à 20 h 10.

**Registre des Délibérations du 10 mars 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Feuille d'émargement

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2015 A 18H

Numérotation des délibérations	Objet des délibérations
2015-03	BUDGET COMMUNAL M14 : Vote du compte administratif 2014 ; Vote du compte de gestion, affectation du résultat de l'exercice 2014.
2015-04	BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 : Vote du compte administratif 2014 ; Vote du compte de gestion, affectation du résultat de l'exercice 2014.

Les Conseillers :

<i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Agnès PETIT</i>	